

Pour mieux comprendre les codes placés devant le barème

80	C'est le code neutre, aucune disposition particulière.
10	Titulaires d'une liste d'aptitude de direction et pouvant à ce titre obtenir un poste de direction à titre définitif.
32, 33, 34 35	Priorités liées à la formation. Détenteurs ou en cours de formation.
1, 2, 3, 4	Priorités liées à la carte scolaire
5	Priorité pour rester en REP Priorité pour les intérim de direction à l'année demandant le poste

N.B. : l'ancienne priorité 7 attribuée pour raisons sociales ainsi que les priorités médicales ont été transformées en bonifications indiciaires.